



INSCRIPTION SAISON 2020-2021

PIECES A FOURNIR obligatoirement, avec cette fiche complétée		CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
1 photo d'identité		Licence N°	
1 certificat médical – <i>Patinage</i> non contre-indication à la pratique du roller Hockey pratique en compétition et simple sur classement		Maillot N°	
Le règlement par chèque (180€) à l'ordre du SPRC		Couleur Roues réussie	

ENFANT		ADULTE	
<input type="checkbox"/> Ecole de patinage	<input type="checkbox"/> Roller in line hockey	<input type="checkbox"/> Ecole de patinage	<input type="checkbox"/> Roller in line hockey

Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Age à la date d'inscription :
Adresse :	
GSM :	Fixe :
E-mail (obligatoire) :	@
Profession des parents :	
père :	mère :

EN CAS D'URGENCE PREVENIR	
Lien avec l'adhérent :	Lien avec l'adhérent:
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
GSM :	GSM :

ADHESION JEUNE MINEUR	ADHESION ADULTE MAJEUR
<p>Je soussigné(e) autorise</p> <p style="text-align: center;">*Père Mère Tuteur légal</p> <p>l'enfant :.....</p> <p>à pratiquer le Roller Skating au sein du SPRC, reconnais avoir lu, m'engage lui faire respecter les articles du règlement du club et m'engage à lui faire porter les équipements de sécurité lors des entraînements et/ou des matchs.</p> <p><u>POUR LA SECTION HOCKEY</u></p> <p style="text-align: center;">*J'autorise *Je n'autorise pas</p> <p style="text-align: center;">son *- simple sur classement - double sur classement</p> <p style="text-align: right;">A Saint Paul, le</p> <p style="text-align: right;">Signature du représentant légal</p>	<p>Je, soussigné(e) déclare adhérer au Saint-Paul Rollers Club, m'engage à l'assiduité et à porter les équipements de sécurité lors des entraînements et des compétitions.</p> <p>J'atteste avoir lu et j'accepte de respecter les articles du règlement du club.</p> <p style="text-align: right;">A Saint Paul, le.....</p> <p style="text-align: right;">Signature de l'adhérent</p>

ATTENTION : L'adhérent, enfant ou adulte, dont le dossier rendu, non complet, se verra refuser l'accès aux entraînements. MERCI



REGLEMENT INTERIEUR

Loin d'être un simple règlement intérieur pour le club de Saint Paul, les quelques articles qui suivent valident votre inscription au sein du club et en officialisent quelques principes. La lecture avant la signature de l'adhésion en est donc obligatoire.

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, un parent de licencié sera, à tour de rôle chargé de la surveillance des entraînements. L'objectif de cette présence n'est en aucun cas de faire la police ou la sécurité mais de pouvoir surveiller les enfants si, par suite d'un accident, l'entraîneur devait accompagner un licencié aux urgences. (Cas qui ne s'est pas présenté lors de ces 20 dernières années.)

Article 2 : Chaque patineur s'engage à respecter et à ranger le matériel après chaque utilisation.

Article 3 : L'entraîneur est responsable de son entraînement.

Article 4 : Les parents ne peuvent s'immiscer dans les entraînements.

Article 5 : Aucune remarque désobligeante d'un entraîneur, d'un patineur ou d'un parent à l'égard d'une autre personne ne sera tolérée sous peine d'exclusion après avertissement.

Article 6 : La présence et la participation de tous les parents sont obligatoires sur le bord du terrain pour les enfants de la section Rollers Baby.

Article 7 : Une tenue sportive correcte sera exigée par l'entraîneur pour une bonne pratique du patinage. Au cours d'une même saison sportive un patineur ne peut participer aux épreuves officielles que sous les couleurs de l'association sauf si l'association ne dispose pas d'équipe dans la catégorie d'âge du licencié.

Article 8 : Le port des protections suivantes est **OBLIGATOIRE** aussi bien à l'entraînement qu'en compétition :

- pour le hockey : casque (avec protection faciale pour les moins de 16 ans), coudières, jambières, gants et coquille.
- Pour l'école de patinage : casque, coudières, genouillères, protège poignet.

Article 9 : Les parents peuvent exposer toutes leurs remarques au bureau lors des réunions ou des entraînements.

Article 10 : Présence aux entraînements des compétiteurs : les absences devront être justifiées. Un cahier de présence sera tenu à chaque entraînement.

Article 11 : Les horaires d'entraînements devront être respectés tant par l'entraîneur que par les patineurs.

Article 12 : En cas d'avis de fortes pluies de Météo France ou de vigilance cyclonique, le SPRC n'assurera pas les cours.

Article 13 : En s'inscrivant au Saint Paul Rollers Club, le licencié accepte de voir son image utilisée pour la promotion du Club sur tous types de moyens de communication (papier ou informatique) sans qu'il ne puisse demander de rémunération.

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES

(Personne photographiée majeure ou mineure)

Je soussigné.....

Demeurant.....

.....

Autorise le Saint Paul Rollers club à photographier ou filmer, moi-même ou mon enfant mineur dont le nom est :-----

-----Oui non et à utiliser cette image ou vidéo.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **j'autorise le SPRC et la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental) à fixer, reproduire et communiquer au public : les photographies ou vidéos prises dans le cadre de l'activité du club et la photo d'identité insérer sur la licence, à des fins exclusives de promotion, de ses activités et à des fins non commerciales.**

Les photographies ou vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par le S.P.R.C ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Livre, Internet, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours, Cartes postales, et autres.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à, le.....